



ECORENO'V

UN GUIDE POUR VOUS
SIMPLIFIER L'ÉCO-RÉNOVATION

www.grandlyon.com



GRANDLYON
la métropole

ECORENO'V, C'EST QUOI ?

A l'occasion d'une rénovation à prévoir dans votre copropriété, au moment de l'achat d'une maison ou à l'occasion de changements dans votre vie (naissance, retraite...), vous devez faire des travaux ? Profitez-en pour faire des économies d'énergie ! Il s'agit d'un vaste sujet où de nombreuses offres de services coexistent et il n'est pas toujours facile de s'y retrouver.

C'est dans cette démarche que la Métropole de Lyon a créé Ecoreno'v, un service de conseil et d'accompagnement des projets d'éco-rénovation de l'habitat privé du Grand Lyon.

RÉNOVATION / ÉCO-RÉNOVATION, QUELLE(S) DIFFÉRENCE(S) ?

Éco-rénover votre maison, c'est profiter des travaux de rénovation prévus **pour réaliser en plus des économies d'énergies et améliorer votre confort**, grâce à des équipements et des matériaux énergétiquement performants.

Vous participez à l'effort général en faveur du **climat**.



Le saviez-vous ?

Une rénovation thermique performante permet de réduire sa consommation jusqu'à

60%*

QU'AVEZ-VOUS À GAGNER À ÉCO-RÉNOVER ?

1 Vous améliorez votre confort

Avec des travaux d'isolation et un système de chauffage performant, vous réduisez courants d'air et pertes de chaleur. Résultat : un confort thermique optimal en toutes saisons.

2 Vous maîtrisez vos charges

En évitant les pertes d'énergie, vous réduisez votre consommation et vos factures d'électricité et de gaz.

3 Vous valorisez votre bien

Un logement bien rénové obtiendra une meilleure étiquette énergie. Il se vendra ou se louera mieux !

* Source : ALEC-Lyon (Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon)

QUI PEUT PROFITER D'ECORENO'V ?

Le service Ecoreno'V s'adresse à tous les propriétaires de logements situés sur le territoire du Grand Lyon, maisons individuelles ou appartements datant d'avant 1990.



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UNE MAISON ?

Vous êtes propriétaire d'une maison individuelle, dont vous êtes l'occupant ou le bailleur ?

ECORENO'V vous aide à effectuer une rénovation globale pour améliorer votre confort thermique, réduire vos factures d'énergie et valoriser votre bien.



VOUS ÊTES COPROPRIÉTAIRE

Vous possédez un logement en copropriété dont vous êtes l'occupant ou le bailleur ?

ECORENO'V vous accompagne, vous et l'ensemble des copropriétaires, dans votre projet de rénovation collective, en lien avec votre syndic.



QUELLES SONT LES MISSIONS D'ECORENO'V ?

ECORENO'V vous aide à transformer un simple projet de rénovation en projet d'éco-rénovation et vous accompagne en vous conseillant à chaque étape, avec objectivité et efficacité :

Les conseillers énergie sont là pour :

- > vous aider à définir **vos besoins et votre projet,**
- > vous permettre d'obtenir **des aides financières supplémentaires,**
- > vous orienter vers **les bonnes structures,**
- > vous proposer une sélection **de maîtres d'œuvre / architectes et de professionnels RGE*,**
- > vous permettre de suivre vos **consommations d'énergie,** année après année.



UN EXEMPLE QUI FAIT RÉFÉRENCE :

la copropriété de La Pomme à Tassin la Demi-Lune - 72 logements

La copropriété envisageait un simple ravalement des façades, mais un audit énergétique l'a décidée à réaliser les travaux suivants :

- > remplacer la ventilation,
- > isoler les façades et les sols,
- > remplacer 50 % des fenêtres des logements,
- > installer des robinets thermostatiques + nettoyer et équilibrer le réseau,
- > installer des bouches hygoréglables.

Résultat : 36% de consommation d'énergie en moins.

Coût total des **travaux : 662 000 €.**

Montant de la **subvention** accordée par la Métropole : **144 000 €.**

QUELLES SONT LES AIDES Ecoreno'v ?

QUELS TRAVAUX OUVRENT DROIT AUX AIDES Ecoreno'v ?

Pour bénéficier des aides financières Ecoreno'v vous devez réaliser plusieurs travaux d'éco-rénovation :

- > l'isolation des murs,
(par l'intérieur ou l'extérieur)
- > l'isolation de la toiture,
- > l'isolation du sol,
- > le remplacement des fenêtres,
- > le changement du mode,
de chauffage, etc.



Dans tout projet, la vérification, la rénovation ou l'installation d'un système de ventilation performant est indispensable. Un simple changement de fenêtres n'est pas une rénovation globale.



LES AIDES FINANCIÈRES Ecoreno'v

Montant forfaitaire :

- > en maison individuelle de **2 000 € à 5 000 €**
- > en copropriété de **2 000 € à 3 500 €** par logement
(somme répartie aux tantièmes)

Le montant de l'aide peut varier en fonction des travaux et des performances énergétiques obtenues. En plus de cette aide de base, vous pouvez bénéficier d'un **bonus aux matériaux biosourcés**.

Des aides spécifiques "**Habiter mieux**" **sous critères de ressources** peuvent aussi être mobilisées.

APPELEZ LE

04 37 48 25 90

www.grandlyon.com/ecorenov

Ecoreno'v

LES PRINCIPALES ÉTAPES D'UN Logement individuel

1. PRÉPARER LE PROJET



S'informer auprès des conseillers énergie Ecoreno'v

2. CONCEVOIR LE PROJET



Lancer la consultation d'un architecte / maître d'œuvre ou des entreprises RGE et les demandes de devis

Monter les dossiers d'aides financières

Copropriété

Année 1-2

Année 2-3

1. PRÉPARER LE PROJET



S'ORGANISER

- > Créer une commission énergie
- > Préparer l'audit énergétique

2. AUDIT ÉNERGÉTIQUE / CONCEPTION



CONCEVOIR

- > Réaliser l'audit énergétique
- > Établir un programme de travaux
- > Consulter les maîtres d'œuvre

RESPONSABLES COPRO

AG

Sensibiliser les copropriétaires

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1

- > Vote de l'audit énergétique

Sensibiliser les copropriétaires

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2

- > Résultat de l'audit énergétique
- > Vote du maître d'œuvre pour la phase de « conception »

N PROJET AVEC ECRENO'V*

3. RÉALISER LES TRAVAUX

4. SUIVRE LES CONSOMMATIONS



Assurer le suivi par le(s) propriétaire(s)

Assurer le suivi par l'architecte / le maître d'œuvre



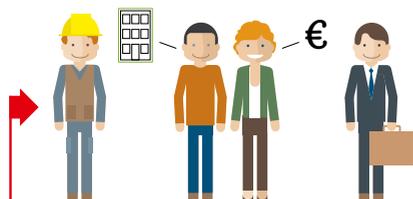
Faire un suivi régulier de ses consommations d'énergie après travaux

Année 3-4

Long terme

3. RÉALISER LES TRAVAUX

4. SUIVRE LES CONSOMMATIONS



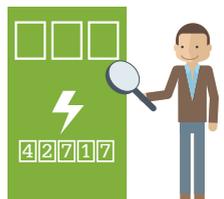
AMONT DES TRAVAUX

- > Consulter les entreprises RGE
- > Analyser les devis
- > Monter les dossiers d'aides financières

Mobiliser les copropriétaires

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 3

- > Vote du programme des travaux
- > Vote du maître d'œuvre pour la phase de « suivi chantier »
- > Vote du budget



SUIVI

Faire un suivi régulier de ses consommations d'énergie après travaux



Lors de la préparation de votre projet, consultez les services urbanisme de votre commune: les travaux peuvent être soumis à autorisation ou déclaration préalable. Selon votre localisation, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France peut être obligatoire.



**L'Agence Locale de l'Énergie
et du Climat de la Métropole
de Lyon (ALEC Lyon) est la
porte d'entrée du dispositif
ECORENO'V.**

Un conseiller vous accompagnera
pas à pas dans votre projet.

 **04 37 48 25 90**

 **ecorenov@alec-lyon.org**

 **www.grandlyon.com/ecorenov**

GRANDLYON
la métropole

www.grandlyon.com



Avec le soutien de :

